



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 MARS 2026

Le 12 mars 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 09 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 11 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – ANXIONNAZ Vincent – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas - LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

Mme Béatrice BERTHIER est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Compte Financier Unique 2025 et affectation des résultats
- Conseil d'école du 2^{ème} trimestre
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

~ ~ ~ ~ ~

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 02 mars 2026, il est arrêté par tous les membres présents.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur Nicolas GUICHARD

Délibération n°2026-17

L'assemblée délibérante est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du compte financier unique 2025 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code générale des collectivités territoriales. M. GUICHARD Nicolas, responsable de la commission des finances est désigné pour remplir cette fonction.

Le Conseil municipal arrête définitivement les résultats de clôture 2025 (identiques à ceux de la fiche de calcul des résultats anticipés de la délibération n°2026-08 du 05 février 2026), comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| • En excédent reporté d'investissement | 105 792.79 € |
| • Au financement de l'investissement | 92 953.21 € |
| • En excédent reporté de fonctionnement | 397 637.31 € |

Pour : à l'unanimité

Délibérations demandées par la Trésorerie à prendre en urgence

Délibération n°2026-18

Des anomalies ont été constatées bloquant la prise en charge du budget primitif 2026. En effet, des prévisions inscrites aux comptes 192, 6751, 7751 et 7761 (comptes de cession) ne devaient pas faire l'objet de prévisions. Seul le produit de la vente au chapitre 024 doit être prévu en recette d'investissement.

Le budget primitif 2026 est donc corrigé et voté comme suit :

- En fonctionnement : vote en équilibre pour 1 144 452.31€
- En investissement : vote en équilibre pour 1 008 398.31€

Pour : à l'unanimité

Délibération n°2026-19

Le Conseil municipal valide la délibération demandée par la Trésorerie pour la vente du tracteur Valtra N135 d'un montant de 80 000€ à l'entreprise PONCET domiciliée 760 route du Pont du Trésor à Sillingy (74330)

Pour : à l'unanimité

CONSEIL D'ÉCOLE DU 2^{ÈME} TRIMESTRE

Rapporteur : Mme SONDAZ Elodie

- Prévisions pour la rentrée 2026/2027 : 48 élèves : 3PS – 4MS – 10 GS – 2CP – 4CE1 – 11CE2 – 10CM1 – 4CM2. Effectif en baisse, pour mémoire 55 enfants pour l'année en cours.
- Le budget pour la classe de découverte du CP au CM2 est bouclé. Il s'élève à 14 060€, la Commune a participé à hauteur de 3 500€. La moyenne de reste à charge pour les familles suivant le QF est de 148,28€ par enfant.
- Pour une meilleure organisation, la mairie demande à l'école de produire la liste des travaux pour l'été.

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. VEROLLET Cédric

* Dossiers examinés en commission d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme opérationnel LASILIER Marc à Parchet pour la démolition d'un bâti existant et la construction d'une maison d'habitation
- Déclaration préalable d'AUBERTEL Patrice à Montgirod pour la transformation d'une véranda
- Déclaration préalable de CAPUCON Franck à Montgirod pour un abri de jardin

* Information sur les DIA reçues :

- N°2026-05 : le 10 mars 2026, DIA de Maître Sébastien VALENTINO pour les parcelles B 3071, 3072, 3073 d'une superficie de 792m² à Parchet - Non-exercice du droit de préemption urbain

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Départ de M. THOMAT Stéphane

- Cédric VEROLLET adjoint à l'urbanisme propose d'envoyer un courrier à ADS pour l'alerter sur les nuisances que présente l'éclairage de sécurité aérienne installé sur les pylônes de la télécabine du TRANSARC. Conscient de la nécessité réglementaire de ce dispositif, il demande si celui-ci ne pourrait pas être allégé (baisse d'intensité et de fréquence des signaux lumineux). Le Maire n'adhérant pas à cette démarche, le courrier sera envoyé sans sa signature.

Les Chapelles, le ... 02 avril 2026

Le Maire,
David ALBRIET



Secrétaire de séance
Béatrice BERTHIER